

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 20 août 2018 à **20 h 30**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-08-240

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Mandat à un entrepreneur général pour les travaux d'amélioration de la caserne*
3. *Mandat à SMI Performance – Gestion de la performance opérationnelle*
4. *Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides - services de bibliothèque*
5. *Autorisation de déposer au FDT local – projet de réfection du stationnement et d'ajout d'une aire de détente à la bibliothèque municipale*
6. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-08-241

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018

2. **Mandat à un entrepreneur général pour les travaux d'amélioration de la caserne**

Considérant le règlement portant le numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle;

Considérant la demande de prix faite auprès de quatre (4) entrepreneurs de la région;

Considérant que 2 d'entre eux ont accepté de nous présenter une proposition le 20 août 2018;

Considérant la recommandation de l'architecte au dossier ainsi que de la directrice générale.

2018-08-242

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER à l'entreprise Construction Julien Dalpé inc. le contrat de réaménagement partiel de la caserne incendie de Saint-Esprit à titre d'entrepreneur général du projet, le tout tel que décrit dans la proposition présentée à 13h30 le 20 août 2018 et à laquelle était présent M. Brisson, maire, Mme Aubertin, DG et sec-très., M. Tellier, architecte, et ce, pour la somme de **81 959 \$ plus taxes**.

Une somme additionnelle approximative de **550 \$** sera consentir pour obtenir la *garantie d'exécution* et la *garantie des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et service* non prévu à la proposition du 20 août, mais exigé dans le document de demande de prix. De plus, la municipalité désire retenir la proposition de voir au remplacement complet du plancher de la salle polyvalente pour la somme de **2 200 \$** additionnelle et désire opter pour un isolant giclé au lieu d'un isolant par "pad" (un crédit d'environ **1 500 \$** devrait être octroyé pour ce changement). Le tout est fait en conformité avec le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

Qu'une rencontre de coordination avec les entreprises préchoisies pour le volet mécanique électrique soit planifiée pour démarrer le projet le plus rapidement possible.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-03000-722 et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Mandat à SMI Performance – Gestion de la performance opérationnelle**

**REPORTÉ.**

~~~~~

4. **Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides - services de bibliothèque**

Considérant que les citoyens de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sont sans service de bibliothèque suite à la destruction par le feu de celle-ci le dimanche 15 juillet 2018;

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit désire offrir la possibilité aux citoyens de la Ville de Saint-Lin-Laurentides d'utiliser les services de la bibliothèque municipale Alice-Parizeau.

2018-08-243

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin, à signer le protocole d'entente concernant le service de prêt de livre avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides, pour une période de temps se terminant le 31 décembre 2018 avec possibilité de renouvellement pour un 5 mois supplémentaires, après entente entre les parties.

ADOPTÉE.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018

5. **Autorisation de déposer au FDT local – projet de réfection du stationnement et d'ajout d'une aire de détente à la bibliothèque municipale**

**Considérant** l'objectif de la municipalité de rendre la bibliothèque municipale Alice-Parizeau accueillante et fonctionnelle en offrant aux usagers un endroit sécuritaire, accessible et agréable;

**Considérant** que le but de la réfection du stationnement, de l'ajout d'une aire de détente et l'installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite est d'offrir à tous les types de clientèle la possibilité de profiter des installations de la bibliothèque qui se trouve à proximité de deux écoles, de quartiers résidentiels, d'un service de garde, etc.

2018-08-244

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le dépôt de la demande de financement au Fonds de développement des territoires FDT de la MRC de Montcalm du projet de réfection du stationnement et d'ajout d'une aire de détente à la bibliothèque municipale Alice-Parizeau, dont le coût du projet s'élève à 63 000 \$.

**DE RATIFIER** la signature de la demande de financement au FDT par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

6. **Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 48, l'ordre du jour est épuisé.

2018-08-245

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé**

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018

*Michel Brisson*  
*Maire et Président d'assemblée*